

## Vers une stratégie nationale des moyens de paiement

À l'issue de travaux réalisés par les professionnels du secteur, les Assises des moyens de paiement, organisées sous l'égide du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) et introduites par Michel Sapin, se sont déroulées le 2 juin 2015 à Bercy. Au programme : une modernisation des moyens de paiement reposant sur quatre axes à savoir (1) l'acceptation plus large de la carte bancaire, notamment pour les petits montants, (2) la simplification de l'utilisation des moyens de paiement pour les consommateurs et les entreprises avec le déploiement d'alternatives au chèque, (3) la poursuite du développement du paiement sans contact et (4) le renforcement de la sécurité des moyens de paiement. Ces Assises constituent une étape décisive de la concertation lancée pour construire une stratégie nationale globale des moyens de paiement, domaine qui touche de près la vie quotidienne des français et des entreprises. C'est aussi un secteur économique important puisque cette filière emploie environ 90 000 personnes en France et représente 6 à 7 milliards d'euros de valeur ajoutée. C'est enfin un secteur en mutation où l'innovation est constante, notamment pour répondre aux standards requis en termes de sécurité des consommateurs et de lutte contre la fraude. Sur la base des travaux des Assises du 2 juin, une stratégie nationale des moyens de paiement sera élaborée d'ici l'automne, avec un calendrier d'action à court et moyen termes. L'objectif est de répondre aux besoins des utilisateurs (consommateurs et entreprises) et de développer la compétitivité et l'innovation du secteur bancaire et de la filière industrielle des paiements. Le Ministre a annoncé que le travail de concertation se poursuivrait et que les axes identifiés seraient mis en œuvre à travers un comité de pilotage et de concertation, le comité des paiements, qui rassemblerait toutes les parties prenantes et prendrait le relais du comité national SEPA qui a fait la preuve de son efficacité. En parallèle, l'Observatoire des cartes de paiement, présidé par le Gouverneur de la Banque de France et qui assure notamment le suivi des mesures de sécurisation entreprises par les banques et les commerçants et établit des statistiques de fraude, suivra à l'avenir l'ensemble des moyens de paiement scripturaux.

Communication sur les Assises des paiements : <http://www.economie.gouv.fr/assises-des-moyens-paiement-2-juin>

Rapport du CCSF sur les travaux préparatoires : <https://www.banque-france.fr/ccsf/fr/telechar/pdf/Assises-moyens-paiement-synthese-propositions-resultant-travaux-preparatoires-2015.pdf>

Communiqué FBF : <http://www.fbf.fr/fr/files/9X4HFM/Communique-FBF-Assises-des-moyens-paiement-02062015.pdf>

Diaporama : « les moyens de paiement en France, une filière d'excellence : <http://www.fbf.fr/fr/files/9X4J5D/Moyens-de-paiement-chiffres-cles-et-innovation.pdf>

Chiffres clés sur les moyens de paiement en France : <http://www.fbf.fr/fr/files/87BCNH/Chiffres-cles-mdp-France-22012015.pdf>

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

### Union européenne

#### BCE

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE), lors de sa réunion du 3 juin 2015, a décidé de laisser inchangés ses taux d'intérêt directeurs. Par ailleurs, le Conseil est revenu sur les mesures de politique monétaire non conventionnelle : « En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, les programmes d'achats d'actifs se déroulent de manière satisfaisante. Comme nous l'avons expliqué à diverses reprises, nos achats d'actifs, à hauteur de 60,0 milliards d'euros par mois, devraient être effectués jusque fin septembre 2016 et, en tout cas, jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2,0 % à moyen terme. En procédant à son évaluation, le Conseil des gouverneurs suivra sa stratégie de politique monétaire et se focalisera sur les tendances en matière d'inflation, abstraction faite des fluctuations, dans un sens ou dans l'autre, concernant les mesures d'inflation, pour autant qu'elles soient considérées comme transitoires et comme n'influant pas sur les perspectives de stabilité des prix à moyen terme. Nos mesures de politique monétaire ont contribué à un assouplissement généralisé des conditions financières, à une remontée des anticipations d'inflation et à des conditions d'emprunt plus favorables pour les entreprises et les ménages. Les effets de ces mesures se font sentir sur l'économie et contribuent à la croissance économique, à la réduction de la sous-utilisation des capacités de production et à une expansion de la monnaie et du crédit. La mise en œuvre intégrale de l'ensemble de nos mesures de politique monétaire apportera le soutien nécessaire à l'activité économique dans la zone euro, ramènera durablement les taux d'inflation vers des niveaux inférieurs à, mais proches de 2,0 % à moyen terme et renforcera l'ancrage solide des anticipations d'inflation à moyen et long termes. »

### Banque de France

#### Prévisions macroéconomiques pluriannuelles

À partir du 4 juin 2015, la Banque de France diffuse deux fois par an des prévisions macroéconomiques portant sur l'année en cours et sur les deux années suivantes. Selon les projections macroéconomiques pour la France effectuées dans le cadre de l'Eurosystème, après trois années de croissance atone, le Produit intérieur brut (PIB) croîtrait en moyenne annuelle de 1,2 % en 2015 puis de 1,8 % en 2016 et 1,9 % en 2017.

[https://www.banque-france.fr/uploads/tx\\_bdfgrandesdates/previsions-economiques-juin-2015.pdf](https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/previsions-economiques-juin-2015.pdf)

### Publications au Journal Officiel

Décret n° 2015-538 du 15 mai 2015 relatif au compte sur livret d'épargne populaire :

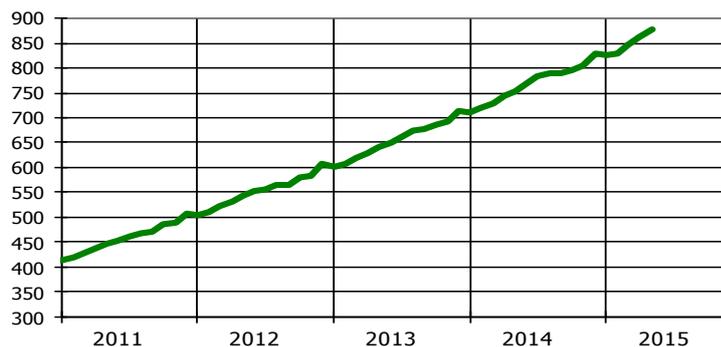
<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030595864&dateTexte=&categorieLien=id>

# ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

## Les émissions nettes de billets

En mai 2015, les émissions nettes de billets ont augmenté de 15,9 millions, après une hausse de 14,8 millions le mois précédent, et s'établissent à 877,3 millions d'euros. Le nombre de billets émis en mai (16,1 millions) est constitué à 70,7 % par la coupure de 50 € (qui représente 64,9 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La hausse de l'émission nette ayant été plus marquée en nombre qu'en valeur, la valeur moyenne du « billet circulant » dans l'île s'est donc dépréciée de 30 centimes pour s'établir à 54,5 € au 31 mai 2015.

Émissions nettes cumulées de billets



Source : IEDOM

## Publication du rapport annuel 2014, édition 2015

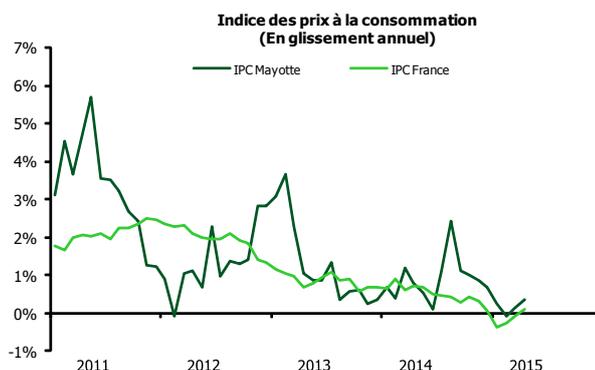
L'IEDOM publie le rapport annuel 2014, édition 2015. Disponible en téléchargement gratuit sur le site des Instituts ([www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)) à partir du 17 juin 2015, le rapport annuel est une monographie qui retrace la situation bancaire, économique, environnementale et sociale de Mayotte en 2014.

# BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

## Stabilité des prix en avril

L'Indice des prix à la consommation (IPC) est stable en avril. Tandis que les prix des produits manufacturés et du tabac demeurent inchangés sur le mois, l'augmentation des prix de l'énergie (+1,4 %) et de l'alimentation (+0,4 %) est entièrement compensée par la réduction des prix des services (-0,5 %).

Cependant, sur un an, l'IPC continue de progresser (+0,4 %, après +0,2 % en mars). Cette évolution s'explique par l'accroissement des prix des services (+2,5 %) et de l'alimentation (+1,2 %). En revanche, les prix de l'énergie et des produits manufacturés reculent, respectivement, de 3,3 % et 1,9 %.



Base 100 : année 2006  
Source : INSEE

## Légère hausse de la création d'entreprises en 2014

L'Insee a publié les chiffres de la création d'entreprises en 2014, qui affichent une légère augmentation de 0,6 % avec 851 nouvelles entreprises (ensemble des secteurs marchands non agricoles), après une diminution de 4,8 % en 2013. La moitié des créations concernent le secteur du commerce et réparation d'automobiles. Les entreprises individuelles représentent huit créations sur dix (contre sept sur dix au niveau national).

[Pour plus d'informations, la note n° 12 – Mai 2015 est disponible sur le site de l'INSEE.](#)

## Troisième édition du forum des métiers et de l'artisanat

La troisième édition du forum des métiers et de l'artisanat, organisé par la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de Mayotte, s'est tenue en présence du ministre de la culture et de l'artisanat de Madagascar. Outre les stands d'exposition et les manifestations en faveur de la promotion de l'artisanat local, le forum a également permis la tenue de plusieurs ateliers de réflexion sur la politique artisanale dans les deux territoires, notamment relatifs à la formation des artisans et à la coopération régionale entre les deux îles.

## Eurostat : Mayotte, région la plus pauvre d'Europe

Sur la base de l'indicateur du Produit intérieur brut (PIB) par habitant, l'office statistique de l'Union européenne Eurostat a classé Mayotte comme la région la plus pauvre d'Europe. Avec 7 900 euros en 2011, le PIB par habitant mahorais représente 27,0 % de la moyenne de l'Union européenne. La région la plus riche se situe au Royaume Uni (Inner London) avec un niveau de PIB par habitant 325,0 % supérieur à la moyenne européenne.

## Mouvement social à la Banque française commerciale de l'Océan indien (BFC-OI)

Le mois de mai a été marqué par un mouvement social des salariés de la BFC-OI, qui réclamaient un réajustement de leurs salaires bruts par rapport à leurs collègues qui exercent sur l'Île de la Réunion. Le conflit a duré trois semaines et pris fin grâce à la signature d'un accord avec la direction de l'établissement sur une augmentation de 10,0% du salaire brut pour les agents de niveau H (cadres) et de 12,0 % pour les autres catégories, avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Pendant la grève, le service s'est limité aux possibilités de retrait d'espèces dans les distributeurs, ce qui a fortement handicapé l'activité économique de l'île.

## Signature d'une convention pour la mise en œuvre d'un programme visant à améliorer la nutrition

Dans l'objectif de promouvoir une alimentation et une activité physique favorable à la santé et réduire la prévalence des pathologies liées à une nutrition déséquilibrée, l'Agence régionale de santé (ARS) a élaboré le Programme alimentation activités nutrition santé (PRAANS). Ainsi, les divers acteurs intervenant dans ces domaines ont paraphé une convention de partenariat pour la mise en œuvre du PRAANS. Cette signature engage donc l'ARS, le Conseil départemental, le Vice-rectorat de Mayotte, la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS), la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), la Caisse de sécurité sociale, l'association des maires et le Centre hospitalier de Mayotte (CHM). Le PRAANS contient une centaine de mesures, regroupées autour de quatre axes principaux :

- agir sur l'offre alimentaire (pilote par la DAAF),
- agir sur les comportements alimentaires dès le plus jeune âge (pilote par l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé),
- favoriser l'activité physique à tous les âges de la vie (pilote par la DJSCS),
- améliorer le dépistage et la prise en charge des pathologies liées à une nutrition déséquilibrée (pilote par le réseau Rediab'Ylang).

## PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
<b>Prix</b> (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		avr-15	118,2	0,0%	0,4%
<b>Chômage</b> (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		mars-15	10 787	3,9%	26,0%
<b>Commerce extérieur</b> (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	mars-15	40 551	21,2%	0,0%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	mars-15	110 639	-	7,6%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	mars-15	731	131,9%	31,6%
		cumulées	mars-15	1 318	-	18,9%
	Taux de couverture	mensuel	mars-15	1,80%	0,86 pt	0,90 pt
		cumulé	mars-15	1,19%	0,35 pt	0,28 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
<b>Trafic aéroportuaire</b> (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils <sup>(1)</sup>	mensuels	mars-15	439	27,6%	9,5%
		cumulés	mars-15	1 320	-	11,1%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	mars-15	22 027	34,7%	3,8%
		cumulés	mars-15	64 590	-	4,6%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	mars-15	25,3	-12,9%	-7,1%
	cumulés	mars-15	78,4	-	2,1%	
<b>BTP</b> (Source : Douanes)	Importations de ciment <sup>(2)</sup> (en tonnes)	mensuelles	mars-15	602	-80,4%	-8,0%
		cumulées	mars-15	16 805	-	56,7%
<b>Electricité</b> (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		mars-15	41 024	0,3%	2,6%
	Consommation <sup>(3)</sup> (en Mwh)	cumulée	mars-15	70 381	-	6,2%
<b>Hydrocarbures</b> (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	mars-15	10 813	6,3%	6,4%
		cumulée	mars-15	30 883	-	4,0%
<b>Automobile</b> ( Source : Préfecture )	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles	mars-15	212	1,0%	12,8%
		cumulées	mars-15	634	-	11,2%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuels	mars-15	492	-8,6%	-32,0%
		cumulées	mars-15	1 515	-	-31,1%
<b>Poissons d'élevage</b> (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles	mars-15	1,8	105,8%	-
		cumulées	mars-15	3,6	-	-
	- en milliers euros	mensuelles	mars-15	18,1	109,4%	-
		cumulées	mars-15	35,6	-	-

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

# PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014

## Taux d'intérêt légal 1er semestre 2015 - JORF du 27/12/2014

Créances de personnes physiques		Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/15)				
(Hors besoins professionnels) :	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*	
	4,06%	1,00%	1,00%	1,50%	2,00%	0,75%
<b>Autres cas :</b>	<b>0,93%</b>					

\* hors prime d'Etat

## Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Février	Mars	Avril	Mai	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0640%	0,0500%	-0,0270%	-0,0800%	-0,0590%	-0,0120%	0,0490%	0,1600%

## Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

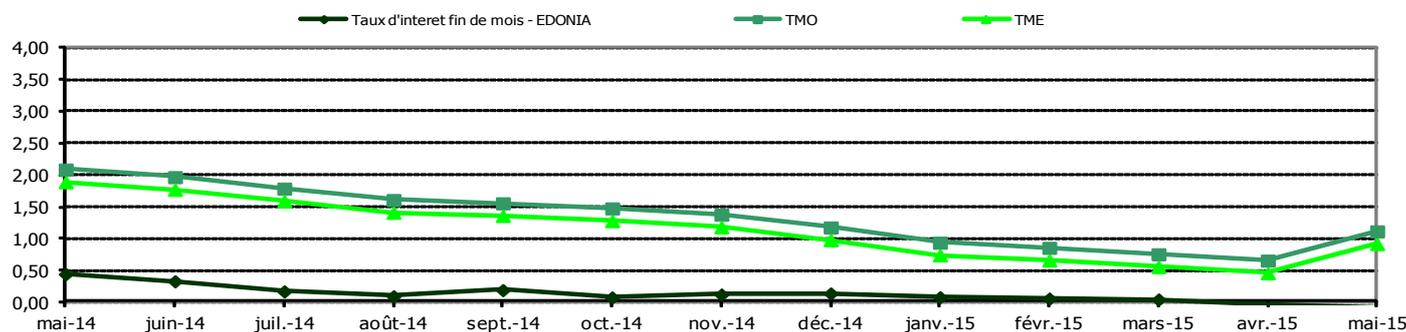
Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Février	Mars	Avril	Mai
0,66%	0,56%	0,46%	0,92%

## Taux de l'usure (seuils applicables au 1<sup>er</sup> avril 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	4,49%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,57%
Prêts à taux variable	4,09%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,01%
Prêts-relais	4,73%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,76%
<b>Autres prêts</b>		Découverts en compte	13,28%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,23%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,87%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	14,15%	<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	9,04%	Découverts en compte	13,28%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

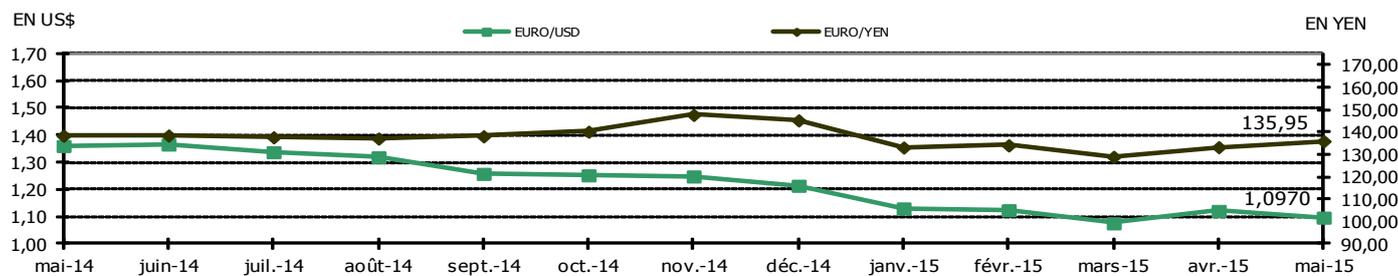
## Taux des marchés monétaires et obligataires



## Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,0970	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,3409	EURO/SRD (Surinam)	3,705
EURO/JPY (Japon)	135,9500	EURO/BWP (Botswana)	10,8813	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	1,9644
EURO/CAD (Canada)	1,3650	EURO/SCR (Seychelles)	14,7297	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,222
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7190	EURO/MUR (Maurice)	38,828	EURO/BBD (La Barbade)	2,1949
EURO/SGD (Singapour)	1,4799	EURO/BRL (Brésil)	3,4522	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	6,955
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,5052	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,9053	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3403,2919	EURO/XCD (Dominique)	2,9631	EURO/FC (Comores)	491,96775

## Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



## Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

<b>1 EURO =</b>	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97600 Mamoudzou

Achevé d'imprimer le 16 juin 2015 - Dépôt légal : juin 2015 - ISSN 1240 - 280X